

**Rapport de la commission  
ORPC de Saint-George**

**« Révision des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation  
régionale de la Protection civile du district de Nyon (ORPC) »**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Suite à la centralisation de l'Organisation régionale de la Protection civile du district de Nyon à Prangins, il y a lieu de réviser les statuts de l'ORPC.

Dès lors, la commission composée de Pierre-André Moret, Julien Kronegg et David Mignot s'est réunie le lundi 08 mars 2021 à l'administration communale en présence de monsieur Pasche municipale.

Les modifications des statuts n'ont pas d'impact fondamental sur notre commune mise à part la modification du plafond d'endettement fixé à 3'000'000.- qui pourrait potentiellement augmenter la dette ORPC par habitant passant de 10.- à 30.- uniquement en cas de faillite.

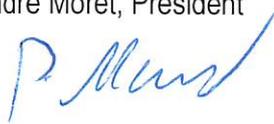
Les autres articles traitent exclusivement d'amélioration d'organisation.

Nous remercions monsieur Laurent Pasche pour sa disponibilité et pour la présentation des nouveaux statuts.

Conclusion : dès lors et compte tenu de ce qui précède, la commission a l'honneur de vous demander d'approuver le préavis municipal n°04/2021.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour les membres :  
Pierre-André Moret, Président



Saint-George, le

15.03.21



David Mignot, Rapporteur

Saint-George, le 15.03.21